

contrat de licence d'utilisation *

* licence non exclusive et non cessible

exemplaire à conserver

intranet / extranet

ce contrat de licence du est à nous retourner signé, avec le cachet de l'entreprise afin de nous signifier votre accord et permettre une intégration rapide dans nos plannings de réalisation et de mise en service. Merci d'avance. Contact Alliade : 04 72 13 20 36 e-mail : ntic@alliade.com

cochez les cases selon votre choix

PORTAIL LOGEMENT INTRANET ENTREPRISE (PLIE)	
I - HOME SALARIÉS ET SES RUBRIQUES	
formule complète <input type="checkbox"/>	
formule NON complète : optez pour les rubriques 1, 2, 3, 10, 11, 12, 13 <input type="checkbox"/>	
1	les 4 familles d'aides au logement <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none">la réglementation 1% des 4 famillesvos conditions d'octroi applicables à vos salariés
2	les 3 passeports 1% logement version site web <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none">l'AVANCE et la GARANTIE LOCA-PASS®le PRET PASS-TRAVAUX®l'AIDE MOBILI-PASS®
	3 CIL-PASS assistance® <input type="checkbox"/>
4	les news
5	côté pratique
	<ul style="list-style-type: none">plafonds de ressources par catégorie de logementles montants des prêts 1% autorisés via le code postal
6	bibliothèque : 24 fiches produits, formulaires...
7	lexiques : le 1%, l'immobilier et les sigles
8	simulations financières
	<ul style="list-style-type: none">les prêts 1% logement, le PRET PASS-TRAVAUX®l'opération multi-prêts (1)les 5 calculatrices financières
	9 contacts : votre entreprise et nos services
10	location <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none">consultation de nos offres locatives (2)consultation de nos logements temporaires (2)
11	les demandes on line (3) <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none">le PRET PASS-TRAVAUX®,l'AVANCE et la GARANTIE LOCA-PASS® (1)l'AIDE MOBILI-PASS® (1)la demande de location (1) <input type="checkbox"/>
	12 la mobilité - relocation / CIL-PASS mobilité® <input type="checkbox"/>
	13 le conseil en financement <input type="checkbox"/>
II - HOME DÉCIDEURS ET SES FONCTIONNALITÉS	
formule complète <input type="checkbox"/>	
formule NON complète : optez pour les rubriques B, D, E <input type="checkbox"/>	
A	module d'administration et de paramétrage (3) <input type="checkbox"/>
B	demande de location on line (formulaire) <input type="checkbox"/>
C	module de gestion des "news"
	<ul style="list-style-type: none">création, modification et suppression
D	accès à des applications spécifiques via le réseau internet (2) <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none">bilan de services, parc locatif, autres à désigner
E	accès à des rubriques pratiques (1) <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none">supports (personnalisés ou non) et formulaires via la bibliothèquesimulations financières, calculatrices, lexiques...
	III - AUTRE(S) RUBRIQUE(S) OU SPÉCIFICITÉ(S) SOUHAITÉE(S) <input type="checkbox"/>

à désigner : _____

(1) nous consulter
(2) accès à Internet obligatoire
(3) module d'administration obligatoire dans la Home décideurs
voir nos conditions générales au verso

fait à

le

cachet de l'entreprise

cachet de Alliade

signature

signature

société n° compte

responsable(s) à contacter

fonction(s)

tél email



les conditions générales

(définitions

"Alliade", association loi 1901, est la société qui développe les portails logement installés sur les Intranet des entreprises (PLIE).

"le portail logement" signifie le support installé sur l'Intranet de l'entreprise, autorisant les salariés de l'entreprise à consulter via leur Intranet les pages Web créées initialement par Alliade. Le "portail logement" est composé de rubriques logement que choisit l'entreprise en fonction de la politique logement qu'elle souhaite valoriser auprès de ses salariés.

"les pages Web" signifient les pages Intranet Web qui font partie des rubriques du portail logement (home page salariés et home page décideurs). Elles sont exclusivement réservées à l'entreprise et à ses salariés pour un usage interne.

"les pages entreprises" signifie les pages Intranet Web personnalisées qui sont ajoutées sur les aînées relatifs aux conditions d'octroi de l'entreprise applicables à ses salariés (notamment tout ce qui concerne la réglementation des produits 1% logement).

"l'entreprise" signifie le client au sens large du terme, qu'elle soit mono ou multi-sites (correspondant à des points de vente, à des chantiers... ou à des locaux appartenant à l'entreprise).

"les utilisateurs finaux" signifie les décideurs et salariés de l'entreprise en tant qu'intranauts, susceptibles d'accéder au portail logement installé sur l'Intranet de l'entreprise. (home page salariés et home page décideurs)

(principe

- le "portail logement" (quel que soit le nombre de rubriques choisi par l'entreprise) est un support sous forme de module, installé sur l'intranet des entreprises. Une fois en service, le module n'a plus de liens ou de connections (techniques) avec les sites Web et les systèmes d'information de Alliade.

(limitations

- le "portail logement" est destiné à l'entreprise et à ses salariés en tant qu'utilisateurs finaux. Le droit d'accès au "portail logement" est non transférable à l'extérieur de l'entreprise. L'utilisation des "pages Web" et des "pages entreprises" est strictement réservée à l'entreprise et aux "utilisateurs finaux" pour un usage interne et non commercial.

- ce droit d'utilisation autorise uniquement la visualisation et l'impression des "pages Web" et "pages entreprises" sur les terminaux de l'entreprise par les "utilisateurs finaux".

- l'utilisation par l'entreprise du service "portail logement" pour l'élaboration d'une plaquette et de sa commercialisation est strictement interdite.

- le présent contrat de licence d'utilisation n'opère d'aucun transfert de propriété intellectuelle en faveur de "l'entreprise" ou des "utilisateurs finaux".

(mise en service et délai

- tout délai de mise en place du "portail logement" est indicatif. Il en est de même pour tous délais éventuels correspondant à des prestations contractuelles ultérieures. Néanmoins, la mise en service ne peut excéder deux mois dans sa formule standard à compter de la réception des éléments de paramétrage fourni par l'entreprise (hors options techniques ou/et développements supplémentaires). Par ailleurs, l'entreprise s'engage, dans un délai d'un mois à compter de la signature du contrat de licence, selon les formats informatiques prévus, à mettre à disposition de "Alliade" les éléments nécessaires à la mise en œuvre du "portail logement" : choix de la version du portail logement, logo, désignation des interlocuteurs, conditions d'octroi de l'entreprise à ses salariés... ainsi que les contraintes techniques : plate forme et navigateur utilisés, etc.

- "l'entreprise" concède expressément à "Alliade" une autorisation de reproduction (par exemple le logo de "l'entreprise" ou tout autre élément), et ce uniquement aux fins d'intégration sur le "portail logement" dans le cadre de l'objet du présent contrat. Toute autre reproduction du logo de l'entreprise est interdite sauf autorisation expresse, préalable et écrite de l'entreprise.

- le "portail logement" est réputé mis en service lorsque "Alliade" notifie à "l'entreprise" que les "pages Web" et les "pages entreprises" sont accessibles sur l'Intranet de "l'entreprise" (envoi par mail d'une adresse URL qui permet d'exécuter le programme d'installation du "portail logement" et d'un fichier compressé contenant le répertoire spécifique de l'entreprise).

- l'entreprise devra désigner un responsable du "portail logement", ce dernier sera en charge notamment d'assurer et de veiller à la bonne utilisation du "portail logement" installé sur son Intranet.

- la mise en service du "portail logement"
- la prise de contact avec le service informatique de votre entreprise ou tout autre service selon vos souhaits.
- les informations sur l'environnement technologique, type de serveur Web, type de navigateur et sa version.
- l'envoi par mail d'une adresse URL qui permet d'exécuter le programme d'installation du "portail logement" et le suivi de la mise en service dans votre entreprise,

(utilisation du "portail logement"

- l'entreprise est responsable de l'utilisation du "portail logement", et ce, quelle que soit la version choisie par l'entreprise.

- l'accès au "portail logement" est réservé aux seuls "utilisateurs finaux" de l'entreprise. L'entreprise doit s'assurer que le "portail logement" n'est pas utilisé en infraction avec les dispositions du présent contrat de licence.

- "l'entreprise" se doit de respecter l'intégrité des fichiers constitutifs du "portail logement". En résumé, il est impératif pour des raisons majeures de bonne exploitation des applicatifs et de la mise à jour des données de ne supprimer aucun fichier d'aucune nature.

- dans le cas où "l'entreprise" souhaiterait mettre en place des "pages Web" et des "pages entreprises" différentes des versions standards, et ce, sans en avertir "Alliade", l'entreprise fait alors seule son affaire de la réalisation des matrices des "pages Web" et des "pages entreprises". Le "portail logement" ne pourrait alors plus être mis à jour par "Alliade" car les informations établies lors de sa mise en œuvre ne seraient plus modifiables. (voir aussi le chapitre : les engagements de "l'entreprise").

- dans le cas où "l'entreprise" aurait connaissance de ce qu'une personne accède au "portail logement" ou utilise un de ses modules, en contradiction avec les dispositions du présent contrat de licence, l'entreprise informera "Alliade" sans délai de cette fraude et confirmera par courrier recommandé cette information.

- de même que "Alliade" pourra notifier à "l'entreprise" des modifications des conditions d'utilisation du "portail logement", motivée notamment par l'évolution des techniques ou de la législation en vigueur, et pourra interrompre les prestations de services pour des raisons opérationnelles, de maintenance ou en cas d'urgence.

(durée et résiliation

- le présent contrat de licence prend effet à sa date de mise en service par les deux parties. Il est conclu pour une durée de un an à compter de cette date.

- il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de un an, sauf dénonciation effectuée par LRAR par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois avant une échéance de renouvellement.

- sans préjudice des autres dispositions du présent contrat de licence, "Alliade" pourra suspendre le service vis-à-vis du "portail logement" de "l'entreprise", ou mettre fin au présent contrat de licence à tout moment si :

- "l'entreprise" ne respecte pas une des clauses du présent contrat de licence,
- "Alliade" est informée que le portail logement est utilisé à des fins illégales,
- de plus "l'entreprise" s'engage à ne plus utiliser le portail logement s'il y a rupture des relations entre elle et les prescripteurs de Alliade (notamment les filiales du groupe Alliade).

(mises à jour

- les mises à jour concernent essentiellement les changements de la réglementation 1% logement et son environnement, et ceux d'ordre plus spécifique ou pratique. Celles-ci sont toutefois limitées lorsqu'il s'agit d'évolution technique plus importante touchant des applications ou des modules initiés par "l'entreprise" sur le "portail logement". (home page salariés et home page décideurs). Ces dernières font l'objet de tarification adaptée ou d'une étude dévisée.

(rubriques de gestion online spécifiques

celles-ci engendrent quelques observations. Elles concernent tout particulièrement les rubriques ci-après :

- la demande de location "on line" gérée à partir de la "home page décideur".
- concernant les demandes qui ne sont pas envoyées à Alliade, "l'entreprise" se charge de s'entendre avec les autres organismes collecteurs (C.I.L) pour leur exposer le principe de la demande de location on line. Leurs exigences spécifiques (modification du formulaire par exemple qui serait hors du cadre des paramètres standards) donneraient lieu, si "l'entreprise" le souhaite, à une étude spécifique dévisée.
- toute intervention de l'entreprise sur les fichiers relatifs à la demande de location on line entraînerait des dysfonctionnements que ne saurait prendre à sa charge "Alliade".
- l'espace "home page décideurs"
- concernant cet espace, "l'entreprise" devra désigner en interne un responsable du portail logement, ce dernier étant en charge du module d'administration de cet espace ainsi que responsable des accès : affectation des codes d'accès et des mots de passe.
- les autres opérations on line
- toute intervention de l'entreprise sur les fichiers relative aux autres opérations on line entraînerait des dysfonctionnements que ne saurait prendre à sa charge "Alliade".

(les engagements de "Alliade"

- "Alliade" s'engage à préserver la confidentialité des informations que l'entreprise viendrait à lui communiquer oralement ou par écrit dans le cadre de l'élaboration du portail.

- "Alliade" s'engage formellement à ne pas utiliser pour son propre compte ni à divulguer les éléments confidentiels de l'entreprise à aucun tiers, pour quelque cause que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de l'entreprise.

- "Alliade" s'engage à informer tous les responsables (inscrits sur sa mailing list), des modifications ou de l'évolution des contenus via mail ou par voie postale.

(les engagements de "l'entreprise"

- "l'entreprise" s'engage à ne pas utiliser le "portail logement" dans un autre but que la consultation ou la gestion de ses rubriques ou de ses modules logement au sein même de "l'entreprise". (home page salariés et home page décideurs). En particulier, elle s'engage à ne pas les modifier, les altérer, les traduire ou les transformer de quelque manière que ce soit et notamment "l'entreprise" s'interdit de les utiliser dans le but de réaliser d'autres "portails logement" à des fins commerciales.

- "l'entreprise" se doit aussi de respecter les supports techniques qui ont permis de réaliser l'architecture du "portail logement". En effet, toute intervention de sa part pourrait entraîner des dysfonctionnements qui ne sauraient être à la charge de "Alliade".

- "l'entreprise" respectera les conditions d'utilisation du portail logement telles que décrites dans les conditions générales susvisées.

(droit de propriété intellectuelle

- "Alliade" confère une licence d'utilisation non exclusive et non cessible à "l'entreprise" tout en conservant le droit de propriété intellectuelle liée aux applications qui lui sont destinées.

- par ailleurs, aucune sous-licence ne pourra être concédée par l'entreprise sans l'accord express de "Alliade".

(divers

- "Alliade" ne met à la disposition de "l'entreprise" aucun abonnement téléphonique ou abonnement internet, ni aucun moyen matériel ou tout autre équipement terminal. Par ailleurs, "Alliade" pourra avoir recours à tout partenaire sous-traitant de son choix.

- le présent contrat de licence ne pourra être cédé par l'entreprise, en totalité ou en partie, sans l'accord express écrit et préalable de "Alliade".

- chacune des deux parties s'engage à conserver confidentielles, sauf accord express écrit et préalable de l'autre ou cas de force majeure, toutes les informations relatives au portail logement installé. "l'entreprise" autorise néanmoins "Alliade" à citer "l'entreprise" (nom et logo) à titre de référence commerciale.

- "Alliade" ne sera responsable d'aucun dommage indirect éventuellement subi par "l'entreprise", notamment dans les cas de pertes d'exploitation ou d'informations.

- "l'entreprise" est responsable de l'utilisation du "portail logement" installé sur son Intranet, elle garantit en outre "Alliade" contre les conséquences préjudiciables d'une utilisation frauduleuse du "portail logement".